

PROCES VERBAL DE SYNTHESE



05/07/2018

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX ET D'EXPLOITER AU TITRE DU CODE MINIER EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UN GITE GEOTHERMIQUE BASSE TEMPERATURE, POUR LE CHAUFFAGE ET LA CLIMATISATION DU NOUVEAU MAGASIN IKEA A VENISSIEUX (69)

Pétitionnaire : IKEA DEVELOPPEMENT SAS
Autorité Organisatrice : Préfecture du Rhône
Code Minier
Dates d'enquête : du lundi 4 juin 2018 au mardi 3 juillet 2018
Commissaire enquêteur : Claire MORAND

PREAMBULE

L'enquête publique conjointe portant sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux et d'exploiter au titre du code minier portées par la société IKEA Développement SAS en vue de l'exploitation d'un gîte géothermique basse température, pour le chauffage et la climatisation du nouveau magasin IKEA, sur la commune de VENISSIEUX, en remplacement de celui de SAINT-PIEST a été close le 3 juillet à 17h.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement et à l'article 7 de l'arrêté prescrivant cette enquête :

- le procès-verbal de synthèse des observations du public doit être remis au responsable du projet sous huitaine après clôture de l'enquête ;
- les réponses éventuelles produites par le maître d'ouvrage doivent être transmises dans un délai de 15 jours au commissaire enquêteur.

Le procès-verbal est remis et présenté à M. TISSIER, le 5 juillet 2018. Le maître d'ouvrage, IKEA SAS Développement devra transmettre ses réponses au plus tard le 20 juillet 2018 au commissaire enquêteur. Ces réponses pourront être transmises par mail.

Ce procès-verbal présente :

- Les observations du public,
- Les questions du commissaire enquêteur.

OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DES COMMUNES

Le public n'a émis aucune observation au cours de l'enquête : pas de visite lors des permanences, ni d'inscription sur les registres papier et numérique.

Le public s'est cependant informé sur le projet. Les pages du registre numérique ont été consultées une dizaine de fois durant la durée de l'enquête.

La commune de VENISSIEUX a délibéré sur le projet. Lors de la séance du conseil municipal du 26/06/2018, elle a émis un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par la société IKEA.

Le rapport présenté en conseil municipal note notamment que :

- l'impact thermique généré par l'installation a été modélisé et met en évidence des panaches thermiques à 100 m en aval hydraulique (au Nord-Ouest) entre -2°C et $+1,5^{\circ}\text{C}$ par rapport à la température initiale. L'impact hydraulique est considéré acceptable à 250m.
- le site ayant accueilli une activité de gravière et probablement de décharge, il est nécessaire de s'assurer de la bonne qualité de la terre qui sera réemployée pour remblayer les puits de pompages et de réinjections ; même si les forages sont implantés à l'opposé de l'ancienne carrière.

QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

BESOINS DU BATIMENT EN TERMES DE CHAUFFAGE ET RAFRAICHISSEMENT

Quelles mesures ont été mises en œuvre pour limiter les besoins du bâtiment en termes de chauffage et rafraichissement ?

QUALITE DES SOLS

L'étude d'impact mentionne la présence d'une gravière et de sols pollués à proximité des puits de pompage et de réinjection.

Quels dispositifs ont été mis en œuvre afin de s'assurer que les puits de captage et de réinjection ne favoriseront pas les transferts de polluants ? La modification de la localisation du captage de réinjection peut-elle avoir un impact sur la qualité des sols et des eaux souterraines ?

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

En page 82, l'étude d'impacts indique :

« Le rapport de la société Socotec n°F13T1/15/766 de juin 2015 a mis en évidence des contaminations en HAP, HCT et PCB pas ou peu volatiles ainsi qu'en plomb et cuivre au droit du futur magasin IKEA. Les métaux lourds détectés présentent un caractère peu mobile.

Dans le cadre de la future exploitation géothermique fonctionnant sur eau de nappe, le risque de mobilisation de contaminants est faible compte tenu du fait que le niveau de la nappe souterraine se situe à une profondeur d'environ 8,5 m par rapport au terrain naturel et que les recouvrements envisagés (enrobe, béton et apport de terre végétale) permettront de limiter ce risque.

[...]

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, les eaux étant infiltrées à l'aide de matériaux inertes, ne devraient pas altérer la qualité de la nappe, et par conséquent la qualité des eaux prélevées par le forage de prélèvement ».

En outre, en page 7 du dossier unique, il est indiqué qu'une analyse de la qualité des eaux souterraines a mis en évidence du tétrachloroéthylène sous la forme de trace.

Quelle surveillance sera mise en place afin de vérifier que l'installation géothermique n'engendre pas de transferts de polluants ? A quelle fréquence ?

DEMANDE DE DEROGATION AU REGARD DU NON RESPECT POTENTIEL DE LA DISTANCE DE 35M PAR RAPPORT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le dossier unique, en page 65, indique que « compte-tenu du contexte urbain du site, une demande de dérogation est nécessaire et est donc sollicitée au regard du non-respect (potentiel) de la distance de 35 m fixée pour les forages de captage et de rejet par rapport aux réseaux d'assainissement. »

Le distance de 35 m est-elle respectée ? Sinon, où en est la demande de dérogation ?

Compte-tenu de la proximité de l'ouvrage avec le réseau d'assainissement, quelle hauteur de cimentation annulaire sera mise en place sur les forages ? Comment cette hauteur est-elle définie ?

TEMPERATURE DE LA NAPPE

En page 73 du dossier unique, il est indiqué qu'« un suivi de température est en cours de réalisation sur l'un des piézomètres du site ».

Ce suivi permet-il de valider l'hypothèse prise dans la modélisation de 15°C en moyenne sur l'année ? Si non, comment évolue l'impact thermique de l'ouvrage ?

DEPLACEMENT DU FORAGE DE PRELEVEMENT

Lors de la visite de site, j'ai été informée du déplacement du puits de captage devant l'impossibilité de forage à l'endroit prévu. **Quelle est la localisation exacte du puits de captage ? Les analyses d'incidence piézométrique, thermique et de recyclage thermique ont-elles été réalisées ? Quelles en sont les conclusions ?**